

VILLE DE VILLERUPT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 30 JUIN 2017 – 18 h 00

Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – M. Richard CASINELLI – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Sandro DI GIROLAMO – M. Robert LOTTERIE – Mme Laura RAGUGINI – M. Bernard NEY – Mme Edith ANCIAUX – Mme Véronique GUILLOTIN – M. Frédéric DE BERNARDINIS – Mme Cathy SARDELLI – M. Guillaume PETITCLAIR

Mme Emilie STEINER, déléguée de droit en remplacement de Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA, de nationalité portugaise.

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Myriam NARCISI par Mme Marie-Ange COUGOUILLE
M. Bernard COVAREL par M. Pierrick SPIZAK
M. Rosario TESTA par Mme Geneviève TRELAT
M. Marcel CONTI par M. Bernard NEY
Mme Nathalie BECKER par Mme Edith ANCIAUX
Mme Nicole GALLINELLA par M. Robert LOTTERIE
M. César TULLI à M. Frédéric DE BERNARDINIS

Excusé(e)s :

Mme Maria-thérèse CACIC

Absente :

Mme Souad BEZZAH

Secrétaire de séance :

Mme Edith ANCIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Edith ANCIAUX, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS EN CAS D'EMPECHEMENT DES DÉLÉGUÉS DE DROIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire ministérielle du 12 juin 2017,
Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu le Code Electoral,
Vu l'arrêté préfectoral convoquant le Conseil Municipal le VENDREDI 30 JUIN 2017 notifié à chaque conseiller municipal le 20 juin 2017,
Considérant que la Ville de Villerupt compte 9 430 habitants au 1^{er} janvier 2017 ;
Considérant que le quorum est atteint ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain CASONI, Maire, est appelé à désigner 8 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il est procédé à la formation du bureau :

PRÉSIDENT : M. Alain CASONI

MEMBRES : Mme Laura RAGUGINI
M. Bernard REISS
M. Pierrick SPIZAK
M. Frédéric DE BERNARDINIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Edith ANCIAUX

Le Président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de 8 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire, bulletins blancs et nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	27

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

LISTE « SOLIDARITES ET DYNAMISME » :	21 voix
LISTE « ENSEMBLE POUR AGIR 2014 » :	6 voix
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :	27 voix

DÉTERMINATION DU QUOTIENT ÉLECTORAL POUR LES SUPPLÉANTS

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire. Le quotient obtenu est ressorti à 3.375 arrondi à 4.

ATTRIBUTION DES SIÈGES A CHAQUE LISTE

a) Au quotient :
5 sièges de suppléants à la liste « Solidarités et dynamisme »
1 siège de suppléant à la liste « Ensemble pour agir 2014 »

b) A la plus forte moyenne :
Ce cas s'applique car le bureau a constaté que deux mandats de suppléants n'ont pas été répartis par le système du quotient électoral, les moyennes ont donc été calculées.
 $21 / (5+2) = 3$
 $6 / (1+2) = 2$

Les 7^{ème} et 8^{ème} sièges sont obtenus par la liste « Solidarités et dynamisme »

RÉCAPITULATION

La liste « Solidarités et dynamisme » obtient 7 sièges de suppléants,
La liste « Ensemble pour agir 2014 » obtient 1 siège de suppléant.

PROCLAMATION DES ÉLUS

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de suppléants ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation.

LISTE SOLIDARITÉS ET DYNAMISME :

1. René ORTOLEVA
2. Véronique LECLERC
3. Mourad GHERBI
4. Martine PAOLETTI
5. Geoffrey ARESI
6. Sylvie ADAM
7. Frédéric KAISER

LISTE ENSEMBLE POUR AGIR 2014 :

8. Robert AIROLDI

Les suppléants élus présents dans la salle ont déclaré accepter ledit mandat : M. Mourad GHERBI.

Les suppléants élus, absents lors de la séance ont reçu leur notification par Mme Le Brigadier de la Police Municipale : M. René ORTOLEVA – Mme Véronique LECLERC – Mme Martine PAOLETTI – M. Geoffrey ARESI – Mme Sylvie ADAM – M. Frédéric KAISER – M. Robert AIROLDI.

CHOIX PAR LES DÉLÉGUÉS DE DROIT DE LA LISTE SUR LAQUELLE SERONT DESIGNÉS LEURS SUPPLÉANTS ÉVENTUELS

Considérant que dans les communes de 9 000 habitants et plus, où tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, ceux-ci doivent faire connaître, après le scrutin et le jour même de l'élection, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement.

Les conseillers sont invités à remplir cette formalité obligatoire :

NOM – PRENOM	Liste désignant les suppléants en cas d'empêchement des délégués
ANCI AUX Edith	Ensemble pour agir 2014
BABA-AHMED Tsamime	Solidarités et dynamisme
BECKER Nathalie	
BEZZAH Souad	
CACIC Maria-Teresa	

CASINELLI Richard	Solidarités et dynamisme
CASONI Alain	Solidarités et dynamisme
CHILLOTTI Martine	Solidarités et dynamisme
CONTI Marcel	
COUGOUILLE Marie-Ange	Solidarités et dynamisme
COVAREL Bernard	
DE BERNARDINIS Frédéric	Ensemble pour agir 2014
DI GIROLAMO Sandro	Solidarités et dynamisme
FIORUCCI-COMPAGNONE Murielle	Solidarités et dynamisme
GALLINELLA Nicole	Solidarités et dynamisme
GUILLOTIN Véronique	Ensemble pour agir 2014
LOTTERIE Robert	Solidarités et dynamisme
MITTAUT Emmanuel	Solidarités et dynamisme
NARCISI Myriam	Solidarités et dynamisme
NEY Bernard	Solidarités et dynamisme
PETITCLAIR Guillaume	Solidarités et dynamisme

RAGUGINI Laura	Solidarités et dynamisme
REISS Bernard	Solidarités et dynamisme
SARDELLI Cathy	Ensemble pour agir 2014
SPIZAK Pierrick	Solidarités et dynamisme
STEINER Emilie	Solidarités et dynamisme
TESTA Rosario	
TRELAT Geneviève	Solidarités et dynamisme
TULLII César	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 19 h 10.

La Secrétaire de Séance,
Edith ANCIAUX.

Edith Anciaux



Pour le Maire empêché,
Bernard REISS,
1^{er} Adjoint au Maire.

Bernard Reiss